

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 08 novembre 2022

Convocation du :	02 novembre 2022
Date d'affichage :	02 novembre 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	18

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault - LE BRIS Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - RUEN Pauline - GUILLEMOT Sébastien- BOQUEHO Stéphanie - POISSON François - AUBRY Charlene - REPERANT Thibault.

Absents excusés : QUEMARD Bertrand, COISY Thierry, LE FUR Corentin, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, LE CHANU Fabienne.

Procuration :

LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine

LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle

COISY Thierry à POISSON François

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame RUEN Pauline.

Délibération n° 2022/11/72 (nomenclature 4.1). Personnel : Modification de la convention de mise à disposition d'un mécanicien agent polyvalent entre le SIVAP et la Ville de Quintin.

Rapporteur : Nicolas CARRO

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2021-04-24, le Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagements Publics (SIVAP) de Quintin met un mécanicien à disposition de la Ville de Quintin à hauteur de 25% de son temps de travail pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2021, renouvelable par tacite reconduction, afin d'assurer les missions relevant des thématiques suivantes :

- L'entretien courant du parc roulant motorisé respectif (poids lourds, véhicules légers, tracteurs agricoles, engins TP)
- L'entretien courant de l'outillage et matériel thermique et électrique des services voirie et espaces verts
- La gestion des pannes de ce parc (diagnostic, réparation, ou recours à un prestataire extérieur)

Considérant la mutation du mécanicien, Monsieur Loïc TREVISSON, le 30 juin dernier avec déclaration de vacance du poste dans l'attente d'un nouvel agent ;

Considérant le recrutement de Monsieur Gwénaél BOCQUILLON à compter du 1^{er} octobre 2022 en tant que mécanicien, agent polyvalent, pour répondre à la vacance

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 512-6 à L 512-17,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre le SIVAP de Quintin et la commune de Quintin,

En application de l'article L 512-6 du code général de la fonction publique et de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, la mise à disposition donne lieu à remboursement tel que précisé à l'article 6 de ladite convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition d'un mécanicien agent polyvalent entre le SIVAP et la Ville de Quintin à raison de 7 heures par semaine, à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction et telle qu'annexée.

Pour expédition certifiée conforme.

Mr Le Maire,
Nicolas CARRO.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'N. Carro', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a tree, surrounded by the text 'MAIRIE DE QUINTIN' at the top and 'Côtes d'Armor' at the bottom, with two small stars on either side.